

1697.  
15 janvier, Whitehall. Rapport des lords du commerce. "Copie d'une représentation des Commissaires du Commerce et des Plantations, au sujet des plaintes de monsieur de la Forest, gouverneur français de Fort York sur la Baie d'Hudson, plaintes se rapportant à la violation des articles de capitulation arrêtés entre lui et le capitaine Allen lors de la reddition de ce fort aux Anglais en 1696." "A. & W. I.", vol. 539
- 15 janvier, Whitehall. Lords du Commerce à Tucker. Lui envoient copie du rapport dont ils ont convenu. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 36
- Rapport au roi (même date) contenant un résumé des prétentions des parties. 37
- 16 janvier, Comptoir de la Baie d'Hudson. Clarke, député du gouverneur, à Popple. Lui transmet un compte rendu de ce qui s'était passé entre les Anglais et les Français en Amérique. Les événements se rapportent aux années 1682, 1686, 1688, 1690, 1693, 1694 et 1696, la prise et la reprise des forts étant très brièvement rapportées. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 119
- 18 janvier, Whitehall. Les lords du commerce. Constatent que la Compagnie de la Baie d'Hudson avait fait rapport que tout le territoire était en sa possession, sauf un petit fort appelé Nemikie. "B. T. Journals", vol. 9, p. 353
- 21 janvier, Whitehall. Les mêmes. Ils ont écrit aux commissaires du service de secours aux malades et aux blessés qu'ils avaient transmis leur rapport et qu'il n'y avait plus lieu de détenir de la Forest. 357
- 25 janvier, Comptoir de la Baie d'Hudson. Clarke à Popple. Les Français avaient construit un fort à Nemickie pour intercepter le commerce; en 1686, ils avaient pris trois factoreries dans le bas de la baie. Dans les traités de paix qu'on pourra faire avec la France, il ne devrait pas être permis aux Français de voyager ou de commercer plus loin qu'à mi-chemin entre le Canada et Fort Albany. "B. T., H. B.", vol. 2, p. 115
- janvier. Delagny aux commissaires préposés à l'échange des prisonniers (en français). Prétend qu'en vertu des articles de capitulation, de la Forest devait retenir 2 canons et devait recevoir les marques ordinaires d'honneur; de plus, que lui et sa garnison devaient garder leurs vêtements et effets et être conduits à Plaisance. Il se plaint que les canons de la Forest lui avaient été enlevés, que ses vêtements et effets ainsi que ceux de ses soldats avaient été pillés, et que tous avaient été conduits en Angleterre. 95
- 25 février, Saint-James. Rapport du Conseil privé sur les différends entre la Compagnie de la Baie d'Hudson et les Français. Ce rapport contient un résumé des témoignages rendus et se termine comme suit: "l'affaire peut se résumer en deux points:—
- "1. Le capitaine Allen avait-il le droit de consentir aux deux articles de capitulation sur lesquels on insiste le plus? Et s'il ne l'avait pas, M. Laforest peut-il les invoquer en sa faveur, surtout si l'on tient compte du fait que le capitaine Allen a averti La Forest qu'en consentant aux deux articles en question il avait violé les ordres qu'il avait reçus?
- "2. La convention de 1694 a-t-elle été violée dans une mesure suffisante pour que Votre Majesté puisse exercer des représailles sur les marchandises qui ont été prises." 141
- (Double en date du 12 mai, 1698. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 55.)
- 17 avril, Comptoir de la Baie d'Hudson. La Compagnie de la Baie d'Hudson aux lords du commerce (Popple.) Au sujet des places qui leur avaient été prises par les Français. "B. T. Journals", vol. 20, p. 153
- 1er juin, Whitehall. Lords du commerce à Clarke, député du gouverneur de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Sa lettre du 16 janvier, concernant les places prises par les Français avant la guerre actuelle, a été transmise au secrétaire Trumbull; ils désirent des détails touchant les autres dommages subis. "B. T., H. B.", vol. 3, p. 44